

Biodiversité : amère mise en demeure

jeudi 27 octobre 2005, par [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 2 février 2005).

« *Les Etats, et la France en particulier, doivent cesser de tergiverser... Il faut mettre en place des mesures concrètes en faveur de la biodiversité* ». L'auteur du propos est Jacques Moret, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur de l'inventaire national du patrimoine naturel français. On pourrait croire, on pourrait espérer que cette amère mise en demeure date d'il y a vingt ou trente ans. Elle a pourtant été prononcée aujourd'hui même, dans *Le Monde* du premier février 2005 précisément. Au sortir, qui plus est, d'une conférence internationale organisée du 24 au 28 janvier à Paris (à l'initiative de Jacques Chirac comme il se doit) sur le thème « Biodiversité, Science et gouvernance ».

Bien que la France en soit le pays hôte, les responsables politiques français y furent bien peu présent, notre le professeur. Qui fait pour sa part preuve d'un solide bon sens. Qu'importe que le pourcentage d'espèces menacées de disparitions dans les vingt prochaines années soit de 10%, 20% ou plus. Il suffit, pour agir, de noter que la biodiversité est en danger, que son érosion peut avoir de graves conséquences pour l'homme, que cette crise (c'est le fait nouveau) est provoquée par les activités humaines et que les mécanismes naturels qui ont permis, dans un lointain passé, la restauration des écosystèmes sont dorénavant grippés.

Agir ? Il serait effectivement temps. Si quelques lobbies économiques et prédateurs, plus chers à Chirac (ou hier Jospin) que l'environnement, ne s'opposaient pas de tout leur pouvoir à la prise de décision politique...

P.-S.

* Paru dans Rouge.